

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 novembre 2019 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Réjean Fournier conseiller
M. André Beaudin, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Le conseiller Dany Paquet est absent.

Les membres présents forment le quorum.

2019-11-233 - RÉSULTAT SOUMISSION BACS POUR MATIÈRES ORGANIQUES

Un seul soumissionnaire :

- Distribution Jean Blanchard Inc. : \$72, 499.78 taxes incluses

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Distribution Jean Blanchard Inc. au coût de \$72, 499.78 taxes incluses pour l'achat de bacs pour les matières organiques.

2019-11-234 - PRO-MAIRE

Reporter à une séance ultérieure.

2019-11-235 - DÉPENSES VISANT L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par M. Ghyslain Maheu appuyé par M. Réjean Fournier, et résolu unanimement de confirmer, aux fins de vérifications comptables, que la Municipalité de Rivière-Beaudette a contribué, pour l'année 2019, à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges suivant les modalités et les sommes ci-après énumérées. La municipalité de Rivière-Beaudette s'engage à investir, pour l'année 2020, un montant de \$2.00 par résident, selon le décret de population à être émis au moins de janvier 2020, le tout afin de permettre le maintien de l'aspect sécuritaire de la Piste cyclable Soulanges conditionnellement à la contribution financière devant émaner des cinq autres municipalités riveraines également desservies par la Piste cyclable Soulanges.

Aide financière accordé au Comité Piste Cyclable Soulanges	\$4492.00
Balayage de la piste	\$400.00
Achat de balises et époxy	
Pose et enlèvement des balises	\$575.00
Ouverture et fermeture du kiosque (toilettes)	
Main d'œuvre pour l'entretien de la piste	
TOTAL:	\$5467.00

2019-11-236 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DE POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-Beaudette prévoit la formation des pompiers Maxime Cadoret et Christopher L'Amoreaux pour le programme pompier 1 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2021;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Tammy Titley et appuyé par M. André Beaudin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2019-11-237 - CORRECTION RÉOLUTION 2019-10-191 MONTANT DE TPS ET TVQ

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire la correction des montant de TPS et TVQ au contrat de déneigement.

2019-11-238 - PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de l'assemblée.

Aucune question.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.